

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

**Travail - Justice - Solidarité**



*[insérer le nom de de l'Autorité  
Contractante]*

DOSSIER STANDARD DE PRESELECTION

# **Passation des marchés de Prestations intellectuelles**

**Septembre 2013**

Mis en forme : Français (France)

## Préface

Ce document standard reflète les dispositions en matière de présélection pour la passation des marchés de prestations intellectuelles définies en conformité avec les documents types de l'Agence Française de Développement, en matière de passation de marchés, et en prenant en compte les dispositions des directives de la Banque Mondiale, et de la Banque Africaine de Développement.

La présélection doit être effectuée en respectant un principe de neutralité absolue des documents de demande de proposition (y compris au niveau de l'avis à manifestation d'intérêt), avec au besoin l'appui des services techniques compétents de l'Autorité contractante ; la définition des besoins de l'Autorité contractante doit être assurée avec la plus grande précision et les critères de présélection toujours définis en rapport avec l'objet du marché afin d'obtenir les performances et la qualité des prestations dans un cadre de grande compétitivité entre les candidats, garant de transparence de la procédure.

Ce document comprend deux parties :

- A. L'appel à manifestation d'intérêt précédé d'une note explicative et
- B. Un canevas de rapport d'analyse des manifestations d'intérêt.

## Table des matières

I. Appel public à manifestation d'interet .....	<u>45</u>
II. Rapport de l'évaluation des manifestations d'intérêt .....	<u>9</u>

## I. APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

### NOTES RELATIVES À L'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

Mis en forme : Français (France)

Le marché de prestations intellectuelles a pour objet des prestations dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable; il inclut notamment les contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée, les contrats de conduite d'opération, les contrats de maîtrise d'œuvre et les services d'assistance informatique. .

Il est passé après consultation et mise en place d'une liste restreinte et remise de propositions. Cette liste restreinte est établie après la publication d'un avis à manifestation d'intérêt.

L'annonce et la publicité d'un appel public à manifestation d'intérêt doivent se faire dans le respect des articles 11-5 de la loi *U20121N°020/CNT* du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public et 45 du Code des marchés publics. L'appel doit correspondre au modèle figurant ci après et être diffusé de la manière suivante :

- a) la demande de manifestations d'intérêt est publiée à l'intention des bureaux de consultants dans un journal de large diffusion nationale, et sur le site Internet du Bailleurs, le cas échéant, et sur un portail électronique d'usage courant et d'accès national libre et gratuit en langue française.
- b) pour les marchés de portée internationale, les avis d'appel public à manifestation d'intérêt sont également insérés dans une publication à large diffusion internationale libre et gratuit, et en langue française.
- c) ou sur un portail électronique d'usage courant et d'accès national et international libre et gratuit, en langue anglaise, française; cette publicité est alors complémentaire de celle qui est assurée dans les conditions ci avant.

L'appel public à manifestation d'intérêt doit demander aux candidats potentiels de fournir à l'appui de leur manifestation d'intérêt, des informations suffisantes afin que la DNMP puisse évaluer la capacité et l'expérience du candidat à mener à bien les prestations. Ces informations devraient notamment inclure : (a) la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience à l'exclusion des données personnelles, (b) les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, (c) l'organisation technique et managériale du cabinet, (d) les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, (e) les critères de sélection sur la liste, (f) les dispositions relatives aux conflits d'intérêt. Cependant, il convient de ne pas alourdir excessivement la procédure de présélection pour l'Autorité contractante d'une part et pour les candidats potentiels, d'autre part. Il est souhaitable d'imposer un nombre maximum

de pages pour les manifestations d'intérêt afin d'éviter une charge de travail excessive pour le comité de présélection ; cela aura le mérite de tester les candidats sur leur capacité de s'exprimer de manière concise et convaincante. Il faut donc veiller à ne pas exiger des informations qui se rapporteraient plutôt à la future proposition technique. Notamment, il ne faut pas faire figurer l'ensemble des termes de référence dans l'appel à manifestation d'intérêt, mais seulement une brève description des prestations à réaliser. Il ne faut pas demander aux candidats de formuler, à ce stade, une proposition technique concernant la méthodologie de travail, ni de soumettre les CV des experts qui pourraient se voir confier la mission. L'objectif de la procédure est essentiellement de sélectionner une liste restreinte de candidats ayant les aptitudes à exécuter les prestations objet du marché.

En application des articles 25 et 34 du Code des marchés publics, en ce qui concerne les marchés de prestations intellectuelles complexes, après avoir obtenu l'accord de l'ACGPMP, l'Autorité contractante peut organiser une consultation restreinte en invitant les candidats qu'elle juge potentiellement aptes à exécuter les prestations ; ce nombre doit assurer une concurrence réelle.

## Avis d'appel public à manifestation d'intérêt<sup>1</sup>

*[Insérer : nom du Projet]*

*[Insérer : N° de référence du futur marché]*

### Intitulé sommaire des Prestations

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans *[insérer le nom de la publication]* du *[insérer la date<sup>2</sup>]*.
2. *[insérer le nom de l'Autorité contractante]* a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget *[ou a l'intention de solliciter]* auprès de *[insérer le nom du Bailleur]* des fonds afin de financer *[insérer le nom du projet ou du programme]*, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) *[insérer le nom / numéro du Marché]*.
3. Les services comprennent *[brève description, organisation, calendrier d'exécution, etc.]*.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas *[insérer un nombre de pages de 5 à 15]* environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à *[insérer un nombre]* -présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante<sup>2</sup>; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : *[insérer -l'une de ces modes de sélection :*

- *sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût), basée notamment sur l'expérience de la firme, la qualification des experts, la méthodologie de travail proposée, et le montant de la proposition ;*

<sup>1</sup> Lorsque l'appel à manifestation est international, la publication de l'avis doit être également effectuée dans plusieurs publications internationales

- sélection fondée sur un "budget déterminé" dont le consultant doit proposer la meilleure utilisation possible ;

- sélection fondée sur le "plus bas prix", c'est-à-dire sur la base de la meilleure proposition financière soumise par les candidats ayant obtenu la note technique minimale requise ;

- NB : pour les prestations d'une complexité exceptionnelle ou d'un impact considérable ou qui donnent lieu à des propositions difficilement comparables, une sélection du Consultant exclusivement sur la base de la qualité technique de sa proposition selon la procédure d'appel d'offres restreint].

5. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 32 à 36 du Code des marchés publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous [indiquer l'adresse] et aux heures suivantes [insérer les heures d'ouverture des bureaux].

[insérer le nom complet de la personne, si applicable, ou insérer le nom du chargé de projet] \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Étage/ numéro de bureau : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopie : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après [insérer l'adresse complète]

[Nom complet de l'Autorité contractante]

Rue : \_\_\_\_\_

Étage/ numéro de bureau : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

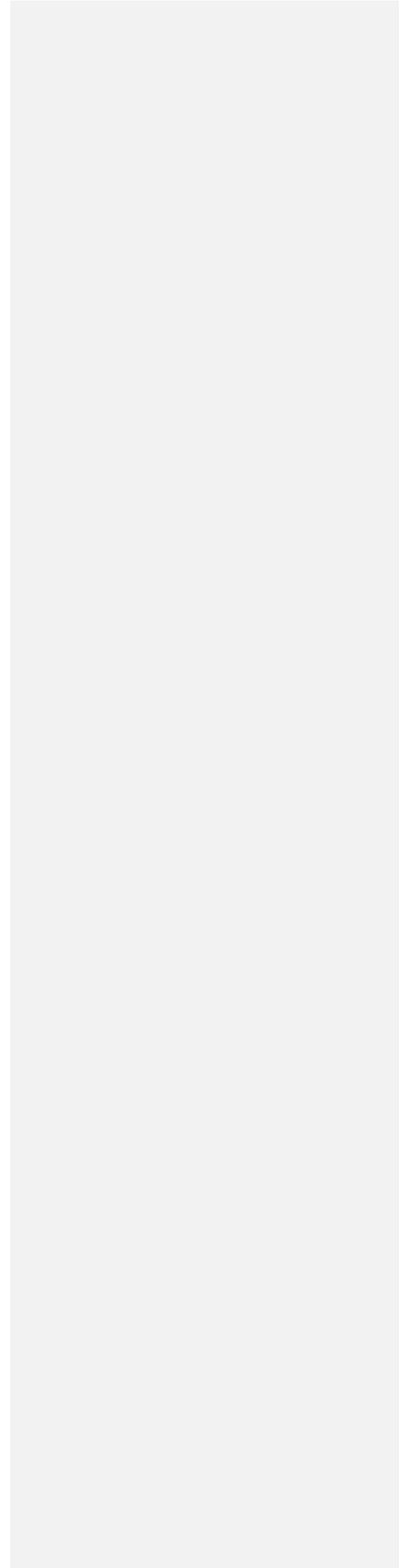
Code postal : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

au plus tard le :

Date : *[insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 201.....]* \_\_\_\_

Heure : *[insérer l'heure]* \_\_\_\_\_



## **II. RAPPORT DE L'ÉVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET**

### **Introduction**

Cette partie pour objet de faciliter la communication des résultats de l'évaluation des manifestations d'intérêt. Il appartient à la DNMP d'analyser les candidatures reçues et d'en faire un classement par ordre de qualifications décroissantes. Un rapport de cette analyse doit être soumis pour examen, la DNMP. La DNMP doit passer en revue les critères figurant dans l'appel à manifestation d'intérêt, et expliquer pourquoi les Candidats classés en tête sont les plus qualifiés pour réaliser les prestations.

Les Tableaux 1 à 4 doivent obligatoirement accompagner le rapport, mais des ajustements peuvent y être apportés en fonction des spécifications du dossier de pré-qualification.

**Tableau 1. Identification**

Nom et adresse de l'autorité contractante	
Nom du projet	
Numéro (d'identification) du Marché	
Description des prestations	
Coût estimatif <sup>1</sup>	
Contrôle à priori	Oui _____ Non _____

1. Indiquer la source et la date d'estimation.

## Tableau 2. Processus de présélection

Avis général de passation de marchés	
a) date de publication initiale	_____
b) dernière mise à jour	_____
Appel public à manifestation d'intérêt	
Nom du journal quotidien de grande diffusion	_____
Date de publication	_____
Voie d'affichage	_____
Publication par le Bailleurs (le cas échéant)	_____
Date de publication	Oui _____ [insérer le nom] Non _____
Publication à grande diffusion internationale (le cas échéant)	_____
Date de publication	_____
Date limite de présentation des candidatures	_____
Nombre de candidatures soumises	_____

Mis en forme : Français (France)

**Tableau 3.n. Evaluation des candidatures  
(application des critères)<sup>4</sup>**

Critère	[Nom du Candidat No n]	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications <sup>1</sup>	Note pondérée pour le critère <sup>5</sup>
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	[Information fournie par le candidat]		[15]
2. Nombre d'années d'expérience	[Information fournie par le candidat]		[10]
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	[Information fournie par le candidat]		[30]
4. Organisation technique et managériale du cabinet	[Information fournie par le candidat]		[10]
5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	[Information fournie par le candidat]		[35]
		Note Globale :	[100]

<sup>4</sup> Un tableau 4 devra être préparé pour chaque candidat.

<sup>5</sup> Les notes maximales ci dessous sont données à titre d'exemple et devront être décidées au cas par cas par la DNMP

**Tableau 4. Classement des candidats intéressés**

<b>1. Candidats présélectionnés</b> i) _____ ii) _____ iii) _____ etc.
<b>2. Candidats non présélectionnés</b> iv) _____ v) _____ vi) _____ etc.